



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E35141

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2025

ÉDITÉ LE

15/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/10/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 7 624

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 2001B00446

Siret : 439 664 822 00046

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 00 5059

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 7581713904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 7581713904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : THERMIQUE SOLUTIONS

16 RUE JEAN ZAY
64000 PAU

Téléphone : 05 59 80 82 29

Portable : 06 07 37 43 06

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@thermique-solutions.fr

Responsabilité légale :

GRENIER JULIEN, STEPHANE, CHARLY CO-GÉRANT / CORDIER MARC, JULIEN,
THIERRY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	20/09/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/07/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/04/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	03/07/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	11/04/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/04/2024
o Ventilation mécanique	04/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.